

Sucrierie de Villeselve

Sources : Monsieur Jean-Yves Bonnard, Mlle Bénédicte Claisse, A.D.O.

Cette sucrierie fut fondée en 1828 (autorisation préfectorale du 04 08 1829) par Messieurs : Etienne Larcanger, maire et cultivateur à Villeselve, marié à Marie Adélaïde Lalouette, François Marie Torchon de Choqueuse et le comte Jules Auguste de Louvancourt qui abandonna ses parts à Larcanger en 1831. Après le décès de ce dernier survenu en 1832, ses deux fils Marie Etienne et René-Florentin lui succédèrent. L'établissement fut repris en 1835 par Monsieur Crespel Delisse. L'usine produisait alors 150 tonnes de sucre par an et employait 27 ouvriers. A une date non fixée, la sucrierie fut remplacée par une râperie avant d'être victime d'un incendie en 1860

10
Larcange (bonnie Étienne) prop.
St. Marie D. à Villeselve,

A Monsieur le Sous-Prefet
l'arrondissement de Coupiac,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous la poster
acte passé devant M. Rache,
Guiseard le 20 Avril 1828, luy
M. Jules Auguste Jacques De Pous
prop. de la terre d'Arriacourt, y
François Marie Corabon De Choy
D. à Poye, et moi, nous avons
une société en nous collectif pour
Larcange et C. pour la fabrication
de Billeses dans la Commun. de St.
pendant un terme de 18 années; et
vous nous conformez avec ces
D. St. D. et

Autres habitations au moins de 50
que d'après les ordonnances ci-dessus
Établissement doit être considéré comme
de deuxième classe, et assujéti en consé-
quence à la permission que nous devons obtenir
de l'Évêque de ce Département.

En conséquence je vous prie, Mon-
sieur l'Évêque, de nous faire obtenir la per-
mission à l'Évêché de votre diocèse et de
vous adresser toutes les formalités nécessaires
pour soumettre tout ce qui vous sera
à l'Évêché les obligations imposées par
aux chefs des établissements de ce
diocèse, et vous faisant connaître que les
à feu dont nous nous servirons ne
jamais dépasser le Degré de perfection
doivent avoir ce à dire être à l'Évêché
diocèse, la pompe à feu ayant la force de
j'ai l'honneur d'être avec

Monsieur le Sous-Évêque

Ci dessus : déclaration d'ouverture de M.
Larcanger

Ci dessous : rapport de l'ingénieur. Clichés J.
Hiquebrant

Je soussigné Ingénieur des mines Du Dept de l'Orne
suis autorisé le 24 juillet 1850 à la suite
de l'arrêté de M. le Préfet et l'inspecteur de m.
des propriétaires qui examinent les chaudières
qui sont placées. Voici le rapport résultant de cet
examen.
Une machine à vapeur est alimentée par
une chaudière qui porte la limite de l'atmosphère de
sécurité est chargée d'un poids tel que
suffisant à empêcher que la force statique de la
ferait l'équilibre à plus de l'atmosphère. Le dia-
mètre de ces soupapes est de 0,002. La
est munie de deux soupapes sûres qui sont
et ont adapté des limites de vapeur de
sur les quelles sont placés. Le diamètre
des soupapes sûres est de 0,07, et le diamètre
est de 0,14. La première est munie de
numéro qui permet la sécurité à l'échappement par la
vapeur.
Après du motif de cette chaudière existant
dans l'acte la déclaration de M. Larcanger
autres chaudières à vapeur employées à l'é
est la condition des temps, comme elles sont
de réparation, elles ont été corrigées chez un

et les maîtres qui les réunissaient ont été Démolés
celle de ces chaudières qu'un tuyau s'accroche
duquel elles communiquaient à une avec haut
forte une soupape de sûreté, une rondelle pour
un timbre. Le timbre indique que les
peuvent produire de la vapeur à 5 atmosphères
diamètre de la soupape de sûreté est de 0,08,
rondelle fusible a pour diamètre 0,135 et pour
numero 175.

Ces trois chaudières sont placées dans une chambre
sous le sol au-dessous des ateliers. Cette chambre
a 5,52 de longueur et 6 m de largeur, la hauteur
2,4. elle est éclairée par quatre petites fenêtres
en forme de meurtrières, dans les murs des 2 pignons
les murs qui supportent tout le poids de l'édifice
Opisthones d'une 1,5 hauteur 1,6. le plafond
chambre est à environ 0,30 au-dessus du sol.
au-dessus de la local des chaudières sont
placés les ateliers de clarification et de filtration
et les ateliers de Défilation et d'évaporation.

Fait à Lyon le 24 Juillet 1830

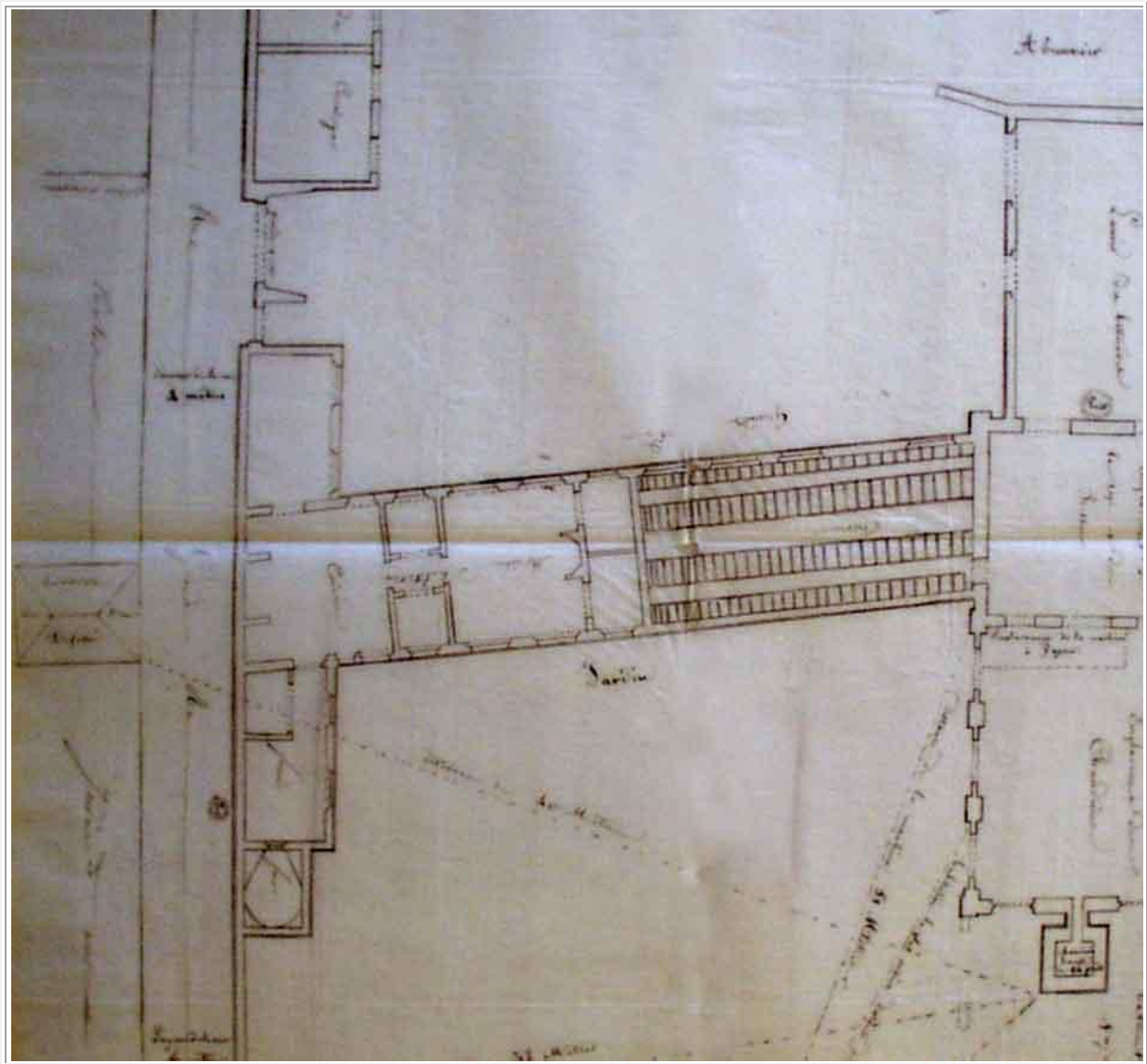
L'ingénieur des
des bois

B.M.

A propos de Monsieur Crespel-Delisse :

Né en 1789, il fonde sa première petite fabrique à Lille, rue des Bleuets en 1809. L'année suivante, il s'associe avec son cousin Parsy et transfère son établissement rue de l'Arc. La production s'élève à 500 kg de sucre en 1811 et à dix tonnes en 1812. Après la mort de Parsy survenue en 1813, Crespel s'associe avec son beau-frère Delisse, lesquels fondent deux autres sucreries dont une à Bethune. En 1814, suite à la rupture avec Delisse, Crespel part s'installer à ARRAS. Il doit alors produire lui-même ses betteraves, les agriculteurs ayant abandonné. Un auteur écrit en 1864 que Crespel demeura le seul fabricant de France entre 1817 / 1818, ce qui n'est pas certain. Entre 1820 et 1828, Monsieur Crespel-Delisse crée de nombreux établissements dans le Pas-de-Calais, l'Aisne, la Somme et l'Oise. Chacune des usines produit en moyenne 80 tonnes par an et il introduit partout l'usage de la vapeur.

Ci-dessous : plan partiel de la fabrique de sucre de Villeselve. A.D.O. Cliché Joël Hiquebrant.



[Retour à la liste des sucreries](#)